



## ASSOCIATION LA TERRE EN PARTAGE – LE MAZET RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2024



7 décembre 2024 : Joyeux anniversaire La Terre en Partage, 6 ans !

Association Loi 1901

Constituée le 25 février 2018 et déclarée à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 avril 2018

N° RNA : W872011666

Siège social : 23, rue du Colonel Ledot - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

Site d'activité : lieu-dit Le Mazet - 87590 Saint-Just-le-Martel

Contact : [laterreenpartage@gmail.com](mailto:laterreenpartage@gmail.com)

## **INTRODUCTION : INNOVER POUR UN ACCUEIL DIGNE, ACTIF ET CONSTRUCTIF DES DEMANDEURS D'ASILE**

Notre association s'est constituée le 25 février 2018 et accueille des demandeurs d'asile depuis le 10 décembre 2018.

Ce rapport annuel d'activité est l'occasion de revenir sur la mission, les spécificités et principes de fonctionnement de notre association, qui innove pour un accueil digne, actif et constructif des demandeurs d'asile.

### **Notre mission : rendre le temps de la procédure d'asile actif et constructif**

Fuyant la guerre ou les persécutions, 153 000 personnes ont demandé l'asile en France en 2024 dans l'espoir d'y reconstruire leur vie. Le temps que l'Etat statue sur leur dossier, il s'écoule plusieurs mois, parfois plusieurs années. **Cette période d'attente est vide et destructrice :**

- Des centres d'hébergement à la gestion purement administrative, sans place pour la prise d'initiative ;
- Un manque d'opportunités pour apprendre le français et nouer des liens avec les habitants locaux ;
- Une inactivité forcée du fait de l'interdiction d'accéder au travail et à la formation.

Sans activité valorisante et structurante, sans liens sociaux, cantonnés à leur passé et aux traumatismes vécus, beaucoup perdent peu à peu leurs compétences, leur énergie, leurs rêves.

Cette période d'attente est **tout aussi stérile pour la société française**, qui doit « gérer » l'hébergement, le suivi social et médical, sans rencontrer ces personnes et sans découvrir toute la richesse qu'elles pourraient lui apporter.

Nous accueillons dignement les demandeurs d'asile, en **reconnaissant leur capacité à contribuer positivement au territoire qui les accueille**. Nous favorisons la rencontre et les activités partagées entre demandeurs d'asile et habitants locaux, sources d'enrichissement réciproque, d'un point de vue humain, social, écologique, culturel et économique.

**La Terre en Partage transforme la période stérile et destructrice de la demande d'asile en un temps fertile, tant pour les demandeurs d'asile que pour les territoires qui les accueillent.**

### **Notre innovation : un accueil combinant trois dimensions, avec pour fil rouge la création de liens sociaux**

Nous innovons par la **combinaison unique** d'un lieu de vie participatif, d'un apprentissage intensif du français et d'une activité économique solidaire.

Concrètement, La Terre en Partage est une grande maison entourée de terres agricoles, dans laquelle nous accueillons des demandeurs d'asile autour de trois pôles complémentaires et indissociables :

**1°) Un lieu de vie participatif et écologique.** Nous apprenons à vivre ensemble (résidents, bénévoles, visiteurs, habitants du village), dans le respect et l'hospitalité. Chacun s'implique dans les tâches ménagères et dans les décisions (Conseil de Maison). Chaque résident bénéficie d'un accompagnement social personnalisé. Nous sommes un lieu d'activités partagées et d'apprentissages réciproques. Nous inventons notre façon de vivre ensemble dans l'écologie et la sobriété : à travers le jardin, mais aussi le réemploi, les ateliers réparation, la mobilité à vélo...

**2°) L'apprentissage intensif du français.** Chaque résident suit 3 cours par semaine, auxquels s'ajoutent un « bain de langue » quotidien, des ateliers (techniques, artistiques et sportifs) et une préparation à l'insertion professionnelle. Résultat : des diplômes nationaux de français obtenus à l'Université de Limoges, et des insertions directes sur le marché du travail dès l'obtention des papiers.

**3°) Le maraîchage biologique en agroécologie.** Ce n'est pas un travail salarié mais une « activité solidaire » dans le cadre d'un agrément OACAS donné par la Préfecture, visant à se sentir utile et à acquérir des compétences. Le maraîchage est ainsi une activité reconnue, déclarée à l'URSAFF, pratiquée par chaque résident 3 heures par jour sous la direction d'un encadrant technique. Une partie des légumes produits est auto-consommée, le reste est vendu aux habitants locaux et à la cantine scolaire du village. Nous cultivons 1,8 Ha en maraîchage et 1,6 Ha en verger.

Tout au long de ces activités, nous **tissons des liens entre les demandeurs d'asile et la société d'accueil** (habitants, institutions, acteurs territoriaux) en animant une communauté de bénévoles et de soutiens, en privilégiant la vente directe à la ferme, en organisant de nombreux événements culturels ou festifs, en participant à la vie sociale et culturelle locale et en accueillant quotidiennement des visiteurs. Pour les habitants du village, les demandeurs d'asile deviennent des acteurs positifs du territoire : des professionnels reconnus (des maraîchers bios dans un contexte de forte demande), des personnes-ressources (bénévoles notamment au sein de l'école et de tous les événements locaux), des voisins de confiance, des amis.

**L'agrément OACAS**, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble de ces activités. Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé. Nous sommes l'unique association en France à avoir demandé et obtenu cet agrément pour un public de demandeurs d'asile.

Trois éléments font **la spécificité et la force de l'innovation** que nous apportons :

- Transformer le regard sur les demandeurs d'asile : de « bénéficiaires » à acteurs d'un territoire et producteurs de richesse partagée
- Combiner création de valeur sociale, écologique, économique et culturelle
- Innover tout en travaillant avec les institutions (Préfecture, OFII...) et les acteurs locaux (mairies, associations, habitants), pour faire bouger les lignes et avoir ainsi un impact global.

L'Assemblée Générale de l'année dernière avait fixé des axes de travail prioritaires pour 2024 :

- L'amélioration de la production maraîchère et l'augmentation du chiffre d'affaires associé
- La poursuite des démarches visant la préparation de l'insertion professionnelle des résidents
- Le recrutement au poste d'encadrant technique (départ à la retraite)
- L'activation de nouveaux canaux d'orientation des demandeurs d'asile vers La Terre en Partage, tout en veillant à la diversité des parcours et pays d'origine des résidents afin de favoriser les progrès en français et les découvertes interculturelles
- La capacité à garder une communication positive, apaisée et inclusive dans un contexte politique où les questions migratoires peuvent être clivantes.
- La formalisation de notre expérience afin de la transmettre à d'autres.

Le présent rapport d'activité sera l'occasion de faire un bilan d'étape du travail poursuivi sur chacun de ces axes tout au long de l'année 2024.

## **POLE LIEU DE VIE PARTICIPATIF : construire le « vivre-ensemble » au quotidien et tisser les liens avec les habitants locaux**

### • **Héberger**

Nous avons une capacité d'accueil de **18 personnes**.

L'association est toujours locataire de la Fondation d'Auteuil, grâce à laquelle nous avons emménagé dans des locaux entièrement rénovés et mis aux normes début 2019.

Notre lieu de vie est constitué de 12 chambres simples ou doubles, un salon, une salle à manger, une cuisine, une salle de classe, un jardin et une salle de sport, ainsi qu'un gîte destiné à l'accueil de visiteurs.

Loin d'un lieu d'hébergement anonyme, la résidence est **une maison, chaleureuse et accueillante** pour ceux qui y vivent (demandeurs d'asile résidents), pour ceux qui y travaillent (salariés, bénévoles) et pour ceux qui la visitent (amis, partenaires). Au-delà du fonctionnel, la spécificité de notre maison repose sur :

- L'attention à la beauté du cadre de vie
- La place donnée à la créativité de chaque habitant (peinture, décoration...)
- Le principe d'une maison ouverte à tous et accueillante, fondé sur l'hospitalité et la confiance, avec une présence quotidienne d'habitants locaux
- La recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature : recherche d'un mode de vie collectif le plus écologique possible, lien entre la maison et les jardins au sein desquels elle s'insère

Cette année, **trois enjeux majeurs** se dégagent, qui seront des priorités pour 2025 :

- La tempête Domingo en novembre 2023 a déplacé de nombreuses tuiles de la **toiture du gîte** (bâtiment abritant la salle de cours et les chambres des visiteurs solidaires). Les impacts se sont révélés en 2024 : charpente endommagée, infiltrations au 1<sup>er</sup> étage. Des travaux sont prévus en 2025.
- D'importants **travaux de rénovation** ont été identifiés et des devis ont été réalisés : réfection de la toiture des granges, remplacement de la chaudière de la maison. Du fait de l'ampleur des investissements nécessaires, une solution reste à trouver.
- Le **bail** de droit commun par lequel notre association loue le site du Mazet à la Fondation d'Auteuil a été renouvelé le 3 décembre 2024 pour une nouvelle période de 3 ans. Cependant, à l'occasion de ce renouvellement, la Fondation d'Auteuil nous a informés qu'elle souhaite se dessaisir de la totalité du site de Saint-Just-le-Martel (bâtiments et terres) en nous proposant d'en devenir acquéreur, dans des conditions adaptées à notre situation financière. Les échanges sur l'estimation foncière, la structuration juridique et le modèle économique seront au cœur des priorités 2025.

### • **Nourrir**

Nous consommons bien sûr les légumes produits dans le cadre de notre activité maraîchère. **L'autoconsommation** est centrale dans le projet de La Terre en Partage : impact sur l'estime de soi, la santé, la convivialité. Une nouveauté a été introduite cette année, à partir de juin : créé et animé par les résidents, un « Cahier de cuisine » permet de valoriser la part de la production réservée à l'autoconsommation (pesée systématique).

Pour les autres aliments, l'association est bénéficiaire de la **Banque Alimentaire**. Là encore, nous cherchons à placer les demandeurs d'asile en position d'acteurs de leur alimentation : chacun

participe à tour de rôle aux approvisionnement bimensuels à la Banque Alimentaire ; nous sommes chaque année bénévoles pour la collecte de la Banque Alimentaire (en 2024, les 22 et 23 novembre).

Par équipe de deux, les résidents sont responsables à tour de rôle de **cuisiner** les repas pour l'ensemble du groupe de notre association. Ils choisissent en autonomie leurs ingrédients parmi les produits du jardin et de la Banque Alimentaire disponibles. Ils élaborent les menus en fonction de leurs goûts et préférences socio-culturelles, en tenant compte des enjeux de l'équilibre alimentaire et des produits de saison. Des **ateliers cuisine** hebdomadaires permettent à des bénévoles français de se joindre aux résidents pour cuisiner ensemble. Notons également cette année l'animation d'**ateliers sur l'hygiène alimentaire**, par un stagiaire en BTS Economie Sociale et Familiale ; la production de supports pédagogiques sur-mesure permettra de reprendre ces ateliers les années prochaines.

Les **repas** sont un temps fondamental au sein de notre association pour réunir au quotidien les résidents, les bénévoles, les salariés et les visiteurs de passage. Ces repas sont propices au développement du plaisir de bien manger, ils permettent aux résidents de ne pas manger seuls dans leur chambre (dimension de convivialité de l'alimentation). Ils sont aussi propices à la valorisation des talents de cuisiniers des résidents. Enfin, ils sont sources d'échanges interculturels (dimension symbolique de l'alimentation, échange de recettes...).

En complément des repas quotidiens, de nombreuses fêtes permettent de réunir tous les participants de l'association autour de grandes tablées (anniversaires, fêtes calendaires...). La cuisine partagée devient ainsi le support d'apprentissages socio-culturels plus généraux et un vecteur d'intégration au sein de la société française.

Pour finir, nous avons beaucoup travaillé en 2024 sur la gestion écologique des déchets : réduction du gaspillage alimentaire (par exemple, transformation de tous les excédents de fraises en confitures), remise en place d'un compost, visites au centre de tri de Limoges pour mieux comprendre les enjeux du tri sélectif (19 janvier, 23 février).

**En synthèse, les demandeurs d'asile deviennent pleinement acteurs de leur alimentation, depuis le potager jusqu'à l'assiette. En cela, nous visons un impact durable** sur les personnes accueillies : amélioration de la santé par l'accès à une alimentation saine et équilibrée, apprentissage de la cuisine et capacité à mener une vie autonome en France après leur sortie de notre association, estime de soi et dignité, intégration socio-culturelle.

- **Accompagner dans les démarches administratives et juridiques et apporter un soutien personnalisé**

Une **référente sociale**, salariée à temps plein en CDI, est chargée de l'accompagnement administratif, juridique et personnel des résidents. L'accompagnement se structure en trois étapes :

- **L'accueil :**

La Terre en Partage n'est pas une structure du « Dispositif National d'Accueil » coordonné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). L'association est indépendante, tout en maintenant une communication régulière avec l'OFII afin de garantir le suivi des personnes accueillies. Du fait de ce statut particulier, la spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**.

Les **candidats** peuvent nous être orientés par des travailleurs sociaux des structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil ou de la structure de premier accueil (SPADA). Nous avons également

mis en place depuis 2021 un deuxième processus d'orientation, complémentaire du premier, *en direct* : nous avons créé des supports (flyers et films) dans différentes langues, s'adressant directement aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés en France. Notre accueil s'est ainsi élargi à des personnes situées sur l'ensemble du territoire (et non plus seulement dans le Limousin). De nouveaux candidats sont ainsi arrivés par deux canaux : l'orientation par des bénévoles de terrain engagés auprès de personnes nouvellement arrivées sur le territoire, et le « bouche-à-oreille » de nos résidents et anciens résidents auprès d'amis ou compatriotes. Cette année, notons en particulier les échanges constructifs avec l'association LAMSF (Les Amis des Migrants Suédophones en France) pour mieux appréhender le parcours spécifique des Afghans ayant passé plusieurs années en Suède avant de demander l'asile en France.

Au terme d'une **journée d'immersion**, le demandeur d'asile et La Terre en Partage valident ou non chaque candidature (choix réciproque) et en informent l'OFII. La Terre en Partage et chaque demandeur d'asile accueilli signent alors un **contrat d'accueil**, valable pour toute la durée de la procédure de demande d'asile.

Lorsque nous accueillons un nouveau résident, nous prenons le relais des démarches amorcées dans d'autres structures ou, pour les résidents venant d'arriver sur le territoire, nous les accompagnons dès les premières étapes, du point de vue de la demande d'asile (SPADA, préfecture), des démarches administratives (ouverture des droits à la CMU, d'un compte bancaire...) et de la santé (dépistage de la tuberculose, vaccination...)

La majorité des nouveaux résidents étant placés en procédure « Dublin », notre accompagnement s'adapte aux singularités de ce statut : organisation des allers-retours mensuels à Bordeaux, adaptation psychologique à une période d'attente indéterminée...

#### - **L'accompagnement tout au long du séjour :**

Au-delà des étapes administratives clés que sont la préparation des dossiers et entretiens pour l'OFPRA et la CNDI, la référente sociale est présente et disponible au quotidien sur le lieu de vie, afin de permettre une réponse réactive aux besoins des résidents.

En particulier, le soutien aux démarches liées à la **santé** a été particulièrement important cette année encore. Cette année 2024, notons en particulier :

- La poursuite du partenariat avec le Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de Limoges, établissement de l'association Addictions France.
- L'aboutissement d'un axe de travail initié fin 2023 sur la santé sexuelle : mise en place d'un partenariat avec l'association Entr'AIDS pour des interventions régulières (soirées débat)
- La difficulté croissante à obtenir des rendez-vous médicaux chez certains spécialistes, notamment soins dentaires, dermatologie, orthopédie. Cette difficulté, partagée par l'ensemble des habitants de notre territoire rural, est renforcée pour nos résidents par la précarité de leur situation administrative (impossibilité de programmer des rendez-vous à long terme) et l'importance des soins nécessaires (pathologies souvent non prises en charge depuis des années du fait du parcours d'exil).

#### - **La préparation de la sortie :**

La Terre en Partage accueille les demandeurs d'asile dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), au même titre que les structures du Dispositif National d'Accueil. Ainsi, à l'issue de leur procédure de demande d'asile, les résidents doivent quitter l'association, dans un délai de trois mois s'ils ont obtenu une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) ou dans un délai d'un mois s'ils ont été déboutés.

Par ailleurs, l'association a mis en place une possibilité de sortie volontaire en cours de procédure, permettant aux résidents qui ne souhaitent plus participer au projet spécifique de La Terre en Partage de quitter notre structure, tout en gardant le droit aux Conditions Matérielles d'Accueil (allocation, accompagnement social, droit à un autre hébergement) de l'OFII. Cette possibilité, qui n'existe pas dans les structures classiques d'hébergement, est la clé d'une adhésion volontaire de chacun tout au long de son séjour.

Enfin, d'autres types de sorties peuvent se produire : départ du fait d'une procédure Dublin, exclusion pour manquement grave au contrat d'accueil, départ à l'issue de l'obtention d'un autre titre de séjour.

L'accompagnement à la sortie est fondamental, travaillé « sur-mesure » par l'ensemble de l'équipe salariée, en plaçant le résident en position d'acteur de la construction de son avenir. En particulier, pour les résidents ayant obtenu une protection internationale, le **travail sur les projets professionnels et l'accompagnement à l'insertion professionnelle** est particulièrement structurant.

Outre ce soutien matériel et humain, l'association verse un **soutien financier** à chaque demandeur d'asile participant. Cette allocation est versée du seul fait que la personne participe à la vie de la communauté. Elle n'est, en aucun cas, la contrepartie d'un travail. Son montant n'est déterminé par aucun critère de « productivité » ou d'ancienneté. Elle est due dès le premier jour de présence et ne peut faire l'objet d'aucune retenue. Elle est distribuée en fin de mois. Son montant est fixé à 150 € par mois. Notons que cette indemnité liée à la participation à l'OACAS, versée par notre association, se cumule avec l'ADA versée par l'OFII aux demandeurs d'asile qui bénéficient des « Conditions Matérielles d'Accueil » (actuellement 6,80€ par jour, soit 204 € par mois de 30 jours).

- **Permettre la participation des demandeurs d'asile à l'organisation de la vie quotidienne**

Un **Conseil de Maison** hebdomadaire, réunissant demandeurs d'asile, salariés et bénévoles, permet à chacun de s'impliquer dans l'organisation concrète de la vie quotidienne (répartition des tâches, montage de projets, débats...).

En 2024, 6 résidents ont été membres du **Conseil d'administration** (5 résidents élus lors de l'Assemblée Générale de juillet 2023, 4 résidents élus lors de l'Assemblée Générale de juin 2024 dont 3 renouvellements de mandat). Ils participent ainsi à la vie démocratique de l'association et relaient au sein des instances les idées et demandes des résidents, permettant ainsi le lien entre la gouvernance et la vie quotidienne.

Du point de vue de **l'apprentissage de la citoyenneté**, un important travail a été amorcé en 2024 sur le vivre-ensemble : échanges autour des valeurs fondamentales (respect, égalité, liberté...), prévention du harcèlement et des discriminations.

- **Ouvrir le lieu de vie sur l'extérieur**

La création de **lien social** entre demandeurs d'asile et habitants locaux est au cœur du projet de La Terre en Partage. C'est pourquoi notre vie quotidienne est rythmée par l'organisation d'événements ouverts au public, la joie de célébrer ensemble des fêtes, la préparation de projets en partenariat avec d'autres acteurs du territoire.

Ainsi, en 2024, chaque mois a été ponctué de plusieurs événements festifs, culturels ou sportifs, associant demandeurs d'asile et habitants locaux :

- **Événements festifs et culturels :**

Parmi les événements festifs les plus marquants, citons en particulier la galette des Rois avec nos voisins du foyer de vie Le Jardin des Amis (18 janvier), la Journée Portes Ouvertes (22 juin, environ 150 visiteurs), l'Assemblée Générale (30 juin), la soirée à l'occasion du 14-Juillet, le Bal Folk (7 août, ayant réuni une centaine de participants autour de musiques traditionnelles limousines et afghanes), la séance de cinéma en plein air autour d'un film de Jacques Tati (août), le repas de Noël partagé avec d'autres associations à Saint-Léonard (19 décembre)... Pour la première fois cette année, nous avons organisé une Journée Portes Ouvertes d'hiver, le 7 décembre, couplée à la fête de notre 6<sup>ème</sup> anniversaire : une occasion de réunir la « grande famille » de La Terre en Partage (résidents actuels et anciens, bénévoles actuels et anciens, salariés, partenaires, amis) et de sensibiliser les visiteurs aux légumes d'hiver.

Enfin, notre association est activement impliquée dans le **Salon International de la caricature, du dessin de presse et d'humour** organisé à Saint-Just-le-Martel chaque automne. Cette année, nous avons accueilli deux dessinateurs internationaux (qui ont logé à La Terre en Partage et partagé la vie quotidienne des résidents pendant dix jours. Nous avons également préparé et servi un repas afghan à destination des dessinateurs et organisateurs du Salon (2 octobre).

- **Projets sportifs :**

L'année 2024 a été une année très sportive à La Terre en Partage. La spécificité de cette année a été la mise en place d'un partenariat avec l'UFOLEP dans le cadre du dispositif « Primo-Sport » financé par le Ministère de l'Intérieur, destiné à valoriser le sport comme levier d'inclusion. L'implication bénévole de membres de l'UFOLEP depuis plusieurs années au sein de La Terre en Partage a ainsi été complétée tout au long de l'année par l'intervention d'une éducatrice sportive salariée, au rythme de deux séances par mois.

1) Poursuite du programme vélo

Le programme vélo se poursuit depuis 2021, en partenariat avec l'UFOLEP et l'association sportive locale Just à Vélo.

D'une part, au sein de La Terre en Partage, la pratique du vélo est devenue quotidienne, tant pour le plaisir (sorties nature, sport) que pour la mobilité autonome. Un atelier réparation, animé par un résident, permet d'entretenir notre flotte de vélos et de transmettre à tous les résidents les savoir-faire de base en mécanique pour être autonomes dans l'entretien et la réparation de leurs vélos. L'équipe de l'UFOLEP a proposé aux résidents 5 demi-journées autour du vélo, aux objectifs multiples : apprendre à rouler en sécurité, créer des liens autour d'une activité partagée, découvrir le patrimoine naturel local, acquérir les bases d'une mobilité douce et active, s'initier au code de la route français.

D'autre part, nous avons poursuivi le partenariat avec l'école de Saint-Just-le-Martel afin que les résidents de La Terre en Partage puissent accompagner les sorties à vélo des enfants. Après une formation pratique et théorique assurée par l'UFOLEP, 7 résidents demandeurs d'asile ont obtenu le 26 mars 2024 l'agrément Éducation Nationale "Cyclisme sur route - Intervenants bénévoles

extérieurs". Ils ont ensuite participé à l'encadrement de groupes d'enfants dans le cadre du « vélobus » (8 séances en mai et juin).

Ce partenariat entre une école et des demandeurs d'asile autour de la pratique du vélo est unique en France. La pratique du vélo devient ainsi un trait d'union entre l'école et les demandeurs d'asile de La Terre en Partage. L'impact sur les enfants est double : pratiquer le vélo avec des encadrants formés en nombre suffisant, et bénéficier d'une ouverture multiculturelle et citoyenne. L'impact sur les demandeurs d'asile est pluriel : estime de soi, progrès en français, intégration positive au sein du village (se sentir utiles et contribuer au village qui les accueille), obtention d'un agrément labellisé par l'Education Nationale, plaisir de partager des moments avec des enfants et des enseignants.

En synthèse, à travers ce projet vélo novateur, les demandeurs d'asile n'apparaissent plus comme des « bénéficiaires » mais comme des porteurs de solutions, pouvant échanger des compétences, du temps, des passions communes avec les habitants.

## 2) Autres pratiques sportives

En complément du vélo, d'autres sports sont bien sûr pratiqués à La Terre en Partage afin de répondre aux aspirations de chacun. Notons en particulier la salle de musculation, toujours très fréquentée.

L'éducatrice sportive de l'UFOLEP a également proposé deux courses d'orientation (juin et septembre), alliant sport et apprentissage de la lecture de plans)

Enfin, nous avons découvert en 2024 un sport à vocation sociale : le Tchouk Ball, grâce à l'association Univers Tchouk (29 mai, 12 juin, 18 septembre).

## 3) Deux voyages sportifs à Paris

Le partenariat avec l'UFOLEP a permis à tous les résidents de La Terre en Partage de participer à une rencontre sportive nationale à Paris, les 30 et 31 mai 2024 : l'occasion de rencontrer des centaines de participants venus de la France entière dans le cadre d'une compétition sportive amicale, mais aussi de visiter tous ensemble la capitale (tour en bus, soirée à Montmartre, Muséum National d'Histoire Naturelle...). Puis, les 2 et 3 août, nous avons eu la chance de retourner à Paris pour assister aux épreuves d'athlétisme des Jeux Olympiques au Stade de France.

Un immense merci à l'UFOLEP pour cette expérience unique : inclusion, cohésion d'équipe, motivation, estime de soi, découverte de la France !

En 2025, un double enjeu se dessine :

- Assurer la pérennité de la dynamique du sport comme levier d'inclusion, malgré l'arrêt du financement permettant l'intervention de l'UFOLEP (programme « Primo Sport »).
- Après une année 2024 placée sous le signe du sport, rediversifier les activités proposées aux résidents, notamment en lançant des projets artistiques. Sur ce dernier point, un projet pédagogique a été mis en place fin 2024 avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges (ENSAD). Une première immersion des étudiants à La Terre en Partage a été organisée en octobre. Des projets artistiques communs émergeront au premier semestre 2025.

## **POLE APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET DES CODES SOCIO-CULTURELS : accompagner les demandeurs d'asile dans leur découverte de la vie en France**

A leur arrivée à La Terre en Partage, le niveau de langue des résidents est globalement faible, mais surtout très **hétérogène** :

- Certains ne maîtrisent ni le français, ni l'écriture
- Certains maîtrisent les bases du français à l'oral, mais étaient analphabètes
- Certains sont complètement débutants en français, mais ont été scolarisés dans leur pays d'origine ou dans un pays d'exil antérieur (Suède notamment)
- D'autres, enfin, parlent correctement français et ont été scolarisés.

Outre l'hétérogénéité des niveaux initiaux, nous devons tout au long de l'année nous adapter aux différents rythmes d'apprentissage, certains résidents « débutants » progressant plus vite que d'autres dont le niveau de langue initial était pourtant plus avancé.

Pour tenir compte de cette hétérogénéité, les cours de français sont très fortement **individualisés** (travail en petits groupes évolutifs).

En 2024, chaque résident a bénéficié en moyenne de 2 à 3 cours par semaine.

### **En complément des cours de français :**

- La Terre en Partage parie sur un « **bain de langue** » quotidien pour progresser rapidement. Le français est la langue des interactions du quotidien au sein du lieu de vie (entre résidents et avec les salariés, les bénévoles, les habitants locaux...), et lors des fêtes et activités. L'activité agricole est également un support d'apprentissages linguistiques mais également techniques et socio-culturels.  
Un enjeu particulier pour cette année 2024 est de maintenir ce « bain de langue » malgré une arrivée massive d'Afghans : trouver toutes les occasions de parler français malgré une langue maternelle partagée, notamment grâce au contact quotidien des bénévoles et visiteurs solidaires.
- Un cours de **mathématiques**, animé par un bénévole depuis 2021, s'est poursuivi selon les besoins exprimés par les résidents volontaires.
- Différents ateliers pratiques ont continué cette année à être animés par des bénévoles : poursuite des ateliers **Cuisine, Menuiserie** et « **Apprendre le français par le jeu** ».
- En 2024, on note l'animation d'**ateliers intensifs** animés sur une à quelques semaines par des visiteurs solidaires : initiation à la sophrologie (animé par une professeur de sport), initiation au théâtre (animé par une professeur de français), ciné-club (animé par un jeune réalisateur). Un groupe a également travaillé sur les contes du monde. Ce projet a abouti sur la représentation d'un spectacle de marionnettes pour enfants lors de la Journée Portes Ouvertes du 7 décembre.

C'est cette **combinaison d'activités informelles et formelles** qui permet un apprentissage très rapide de la langue et des codes socio-culturels français.

Au total pour l'année 2024, les cours, ateliers et accompagnements individuels, inscrits dans le planning hebdomadaire, ont mobilisé 18 **bénévoles réguliers**, pour un total de 1002 heures. En complément, 8 **visiteurs solidaires** ont offert 570 heures (travail au jardin en équipe avec les

résidents, cours de français, activités socio-culturelles), auxquelles s'ajoutent 766 heures réalisées par 6 **stagiaires**. Cette évaluation ne tient pas compte des initiatives informelles non inscrites dans le planning hebdomadaire, ainsi que du rôle fondamental de la présence au quotidien d'un noyau de bénévoles pour **partager la vie de tous les jours** (repas, échanges informels...).

Dans la continuité de l'années 2022-2023, un projet structurant pour l'année 2024 a été de poursuivre le travail sur **les projets professionnels des résidents, la validation de leurs compétences et la préparation de leur insertion professionnelle** à la sortie de La Terre en Partage. En particulier :

- Partenariat avec l'**Université de Limoges** pour la validation des niveaux atteints en Français (DELF-DALF), depuis décembre 2021.  
8 résidents se sont inscrits à la session de mai 2024 (6 réussites, niveaux A1 à B2) ; 4 résidents à la session de décembre 2024 (2 réussites, niveaux A2 et B1). Les bénévoles de La Terre en Partage organisent une préparation spécifique pour les résidents inscrits (méthodologie de l'examen, examens blancs).  
Le 24 juin, Stéphanie Senos, enseignante en Français Langue Étrangère et responsable pédagogique du DU passerelle au sein de l'Université de Limoges, a animé à La Terre en Partage un atelier à destination des bénévoles afin de présenter les épreuves du DELF et d'échanger sur nos pratiques pédagogiques.
- **Journées de découverte des métiers** : visite des plateaux techniques de l'AFPA (deux journées en mars 2024 : aide à la personne, sécurité, plomberie, « Prépa compétences », peinture, chaudronnerie, bâtiment gros œuvre, menuiserie, charpenterie, industrie, usinage soudure, électricité, mécanique agricole) et participations aux journées Cap Métiers (deux journées généralistes en février et juillet, puis deux journées ciblées sur les métiers de la logistique et de l'innovation en décembre).
- La nouveauté de l'année 2024 est la possibilité pour les résidents qui le souhaitent de bénéficier d'un **stage d'observation en entreprise**. Un partenariat avec l'association ASFODEVH (ASSociation de FOrmation en DÉveloppement Humain) sécurise le cadre du stage et permet de formaliser ses objectifs pédagogiques (notamment, rédaction d'un rapport de stage). En 2024, deux premiers résidents ont expérimenté cette nouvelle opportunité.
- Enfin, le partenariat avec l'UFOLEP a permis d'organiser trois séances de formation aux gestes de premiers secours (15/10/24, 29/10/24, 26/11/24), à l'issue desquelles 13 résidents ont obtenu le Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1).

Cette année 2024, nous avons continué à entretenir des liens étroits avec nos « **anciens** ». Beaucoup d'anciens reviennent régulièrement à La Terre en Partage, qui représente pour eux autant un lieu ressource pour des conseils administratifs qu'un point d'ancrage humain.

Au 31/12/2024, La Terre en Partage comptait 54 anciens. Ils avaient passé en moyenne 16 mois au sein de l'association et y avaient reçu en moyenne 261 heures de cours de français. Lors des tests de français réalisés par l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration, leurs progrès en langue pendant leur séjour à La Terre en Partage ont été confirmés : alors que l'OFII prescrit 600 heures de cours de français obligatoires pour les débutants, nos sortants ayant obtenu une protection internationale ont eu en moyenne 177 heures prescrites.

Parmi les 54 anciens de La Terre en Partage, 46 % était sortis à la suite d'une issue positive de leur procédure de demande d'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire), 24 % étaient sortis à la suite d'une issue négative de leur procédure de demande d'asile (déboutés ou transferts Dublin), 30 % étaient sortis en cours de procédure (1 obtention d'un autre titre de séjour, 3 exclusions, 22 % de sorties volontaires).

Au 31/12/2024, 70 % des anciens bénéficiaient d'un titre de séjour leur permettant de vivre régulièrement en France.

A cette date, nous connaissons la situation professionnelle de 81 % des anciens. Parmi les anciens dont la situation professionnelle nous était connue, 75 % exerçaient une activité déclarée (55 % en tant que salariés, 14 % en tant que travailleurs solidaires au sein d'un autre OACAS, 7% en formation), les 25 % restant relevant de situation diverses (parmi lesquelles : demande d'asile encore en cours, recherche d'emploi...).

Enfin, au-delà de l'insertion professionnelle, nous voyons chaque année les liens tissés par nos anciens en France s'approfondir : amitiés, mariages, réunifications familiales, naissances. Félicitations aux jeunes mariés et jeunes parents de l'année 2024 !

## POLE ACTIVITE ECONOMIQUE SOLIDAIRE : A TRAVERS LE MARAICHAGE, SE SENTIR UTILE ET ACQUERIR DES COMPETENCES

Il s'agit de permettre aux demandeurs d'asile de se sentir utiles et d'acquérir des compétences par le biais d'une activité économique solidaire principalement basée sur le maraîchage biologique en agroécologie. Chaque demandeur d'asile accueilli participe à cette activité à hauteur de **15 heures par semaine**. L'activité est pilotée par un **encadrant technique** salarié à temps plein.

Une partie de la production de légumes est consommée directement à La Terre en Partage par les demandeurs d'asile (autoconsommation source d'estime de soi, de santé, de convivialité). Le reste de la production est vendu aux habitants locaux (magasin à la ferme) et à la cantine de l'école du village.

**Notre objectif pour les demandeurs d'asile que nous accueillons** est de leur proposer, à travers le maraîchage biologique en agroécologie :

- Une activité valorisante et qualifiée, qui leur permet de réactiver et valoriser leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles
- Une activité symbolique (s'enraciner en France) et thérapeutique (surmonter les traumatismes de l'exil, redevenir acteur du temps qui passe)
- Une activité créatrice de liens sociaux, qui permet de nouer une solidarité de groupe, mais aussi de rencontrer des habitants locaux, en créant des échanges positifs et horizontaux
- Une activité formatrice, support pour les apprentissages linguistiques et le renforcement des compétences transversales (mathématiques, règles de sécurité...).
- Une activité à fort impact sur la santé : un exercice physique, qui aide à retrouver le sommeil nocturne et permet d'accéder à une alimentation saine.

L'activité solidaire de maraîchage a lieu sur des terrains situés de part et d'autre du bâtiment d'habitation : La Terre en Partage est un lieu de vie complet, proposant sur un même site détente et ressourcement, activités, formation, accueil de visiteurs... C'est pourquoi nous sommes

particulièrement sensibles à la **contribution de l'activité de maraîchage à une qualité de vie globale** :

- Dimension esthétique du jardin : la diversité des cultures, l'installation de haies (fruits rouges) et de plantes ornementales, mellifères et médicinales y contribuent.
- Dimension thérapeutique du jardin : nous travaillons sur la contribution du jardin à la reconstruction personnelle des demandeurs d'asile après les traumatismes de l'exil.
- Dimension écologique du site : absence d'intrants chimiques, faible usage d'engins motorisés, système de phyto-épuration, utilisation de ressources locales...
- Rôle du jardin dans l'accès des résidents à une alimentation de qualité au quotidien (découverte de la cuisine des légumes de saison).

Le site de La Terre en Partage est constitué de 10 Ha de terres à fort potentiel, ce qui est attesté par son histoire (forte production agricole de 1946 aux années 90). Lors de notre lancement fin 2018, les terres n'avaient pas été cultivées depuis plus de 10 ans. La relance de l'activité est un défi mené progressivement depuis 2019. En 2024, nous avons une **surface cultivée de 1,8 Ha en maraîchage, 1,6 Ha en verger et 3000m<sup>2</sup> de serres**.

Notre production est certifiée « **Agriculture Biologique** » par Ecocert (depuis décembre 2019).

L'ensemble de ces activités agricoles s'inscrit **dans le cadre d'un projet écologique global** :

- Nous avons continué en 2024 à affiner nos **pratiques écologiques en maraîchage** : associations de plantes, agroforesterie (combinaison de planches de cultures maraîchères et d'arbres fruitiers), variétés anciennes non F1...
- Depuis novembre 2020, nous sommes labellisés « refuge » par la **Ligue de Protection des Oiseaux** pour l'ensemble de nos actions de préservation de la biodiversité et de l'environnement.
- Notre **verger** en permaculture est devenu un lieu ressource pour des formations : partenariat avec l'ADEAR (agence pour le développement de l'emploi agricole et rural) et l'association des Croqueurs de Pommes pour former sur notre site des agriculteurs locaux à la taille et au greffage des arbres fruitiers.
- Nous avons continué en 2024 à approfondir le partenariat avec **l'école élémentaire** de la commune autour de la sensibilisation des enfants à l'agroécologie et à la préservation de la biodiversité. Cette année, ce sont les résidents de La Terre en Partage qui ont rendu visite aux enfants de l'école : nous avons installé ensemble des nichoirs dans la cour de l'école. Cette visite a également été l'occasion pour organiser des échanges entre les résidents et les enfants sur le thème de l'école, en France et dans les pays d'origine des demandeurs d'asile.

En synthèse, La Terre en Partage est aujourd'hui **un lieu-ressource à la fois pour la nature (maraîchage en agroécologie et préservation de l'environnement, biodiversité) et pour les hommes (demandeurs d'asile et habitants locaux). L'homme prend soin de la nature, qui prend soin de l'homme en retour**. En prenant soin de la nature, les demandeurs d'asile se reconstruisent eux-mêmes après les traumatismes de l'exil, et cette reconstruction personnelle rejaillit à son tour sur le territoire qui les accueille.

Cependant, malgré toute la richesse que le maraîchage en agroécologie permet de déployer pour contribuer à l'objet social de notre association, le premier semestre 2024 a été marqué par d'importantes difficultés. Nous constatons en 2023 une stagnation de la production, malgré les investissements réalisés ; en 2024 la production a significativement diminué, comme détaillé dans le rapport financier. Un diagnostic externe (« Dispositif Local d'Accompagnement ») a été mis en place

au printemps 2024 : 4 séances de travail collectif (salariés, résidents, administrateurs) animées par un expert ont permis d'identifier les causes des difficultés et les leviers d'action. Le processus de recrutement d'un nouvel encadrant technique a abouti : bienvenue à Luc GRAND, qui a rejoint l'équipe le 17 juin.

Un nouveau plan d'action a été déployé dès l'été 2024 :

- Mise en place d'un plan de cultures
- Réunions collectives avec les résidents pour permettre à chacun de mieux comprendre le sens de l'activité et de s'impliquer dans les projets (motivation, intelligence collective, montée en compétences)
- Mise à jour du matériel (tracteur, outils, équipements individuels, stocks de graines...) : maintenance, réparations, rangement, rationalisation
- Création d'une chambre froide, grâce à un professionnel bénévole et à l'implication d'un groupe de résidents
- Déménagement du magasin pour le rapprocher des parcelles, et changement des horaires d'ouverture (réduction à deux ouvertures par semaine pour optimiser le temps de vente, horaires élargis en soirée pour s'adapter aux emplois du temps de nos clients)
- Animation du magasin par les résidents (et non par l'encadrant) pour valoriser leur activité, favoriser le lien social et permettre l'acquisition de nouvelles compétences (vente, prise de parole en français).
- Construction d'une deuxième pépinière : projet à finaliser en 2025
- Création d'une nouvelle aire de lavage
- Valorisation d'espaces auparavant non cultivés, pour un gain de 0,7 Ha

Cette nouvelle stratégie, et la motivation collective retrouvée qui en a résulté, permettra en 2025 de redresser très significativement la production.

Trois enjeux seront clé pour 2025 :

- Consolider la dynamique d'augmentation de la production
- Indissociablement, développer les débouchés : nouveaux clients (particuliers, mais aussi restaurants, collectivités) et mise en place d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux (grâce à la plateforme « La ruche qui dit oui »).
- Permettre aux résidents de monter en compétences grâce au jardin (compétences techniques, mais aussi compétences transversales) et valoriser leurs acquis, afin de favoriser leur insertion professionnelle.

## LES ACTEURS DU PROJET

La Terre en Partage est **le fruit d'un engagement collectif** : demandeurs d'asile, bénévoles, salariés, habitants locaux solidaires du projet, partenaires.

Que ce rapport annuel soit l'occasion de remercier chacun pour sa contribution singulière à ce projet collectif.

### 1) Les demandeurs d'asile accueillis

La spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**. La motivation est la clé de réussite du projet dans sa globalité.

La Terre en Partage s'adresse à des personnes effectuant leur demande d'asile en France. Nous accueillons exclusivement des hommes, majeurs, seuls, en début de procédure (avant convocation à l'OFPRA). Toute personne remplissant les conditions administratives ci-dessus et manifestant sa motivation pour le projet y est la bienvenue, quel que soit son parcours professionnel ou scolaire antérieur. L'association privilégie la diversité des parcours et des profils afin de constituer un **groupe complémentaire et solidaire**.

Tout au long de l'année 2024, nous avons accueilli 11 résidents supplémentaires. En outre, parmi les personnes déjà accueillies en 2021-2023, 16 résidaient toujours à La Terre en Partage en 2024. Ainsi, **l'association a hébergé et accompagné 27 personnes en 2024**.

Parmi les 27 personnes accompagnées en 2024 :

- Ces demandeurs d'asile représentaient **5 nationalités** : 21 Afghans, 3 Guinéens, 1 Iranien, 1 Congolais, 1 Camerounais. On note comme en 2023 la forte représentation des Afghans.
- Leur âge moyen lors de leur accueil à La Terre en Partage était de **28 ans**. Le plus jeune accueilli avait 19 ans, le plus âgé 55 ans.
- Leur durée moyenne de séjour à La Terre en Partage au 31/12/2023 était de **12 mois**.
- La **diversité des profils** des personnes accueillies confirme le constat posé les années précédentes : au-delà du souhait d'un avenir professionnel dans le maraîchage, bien présent pour certaines personnes accueillies, la plupart ont surtout rejoint La Terre en Partage pour **être actifs et se sentir utiles**, quel que soit le secteur d'activité proposé. Pour tenir compte de cette diversité professionnelle (métiers du bâtiment, artisans, commerçants, musiciens...), nous avons développé, en complément de notre activité de maraîchage, différents ateliers (menuiserie, électricité, cuisine...).

**En 6 ans d'existence**, entre son ouverture le 10/12/2018 et le 31/12/2023, l'association a accueilli **69 personnes, représentant 12 nationalités, d'un âge moyen de 28 ans, pour un séjour de 15 mois en moyenne**.

Les deux enjeux posés en 2023 restent d'actualité en 2024 :

- Veiller à la diversité des pays d'origine des résidents, afin que le français reste la langue de communication du quotidien au sein du groupe (nombre croissant d'Afghans parmi nos résidents).
- Identifier et activer de nouveaux canaux d'orientation de nouveaux candidats : fluidifier la communication avec d'autres structures de premier accueil, sur la France entière, afin de mieux orienter les demandeurs d'asile pouvant être intéressés par le projet de La Terre en Partage.

Le travail de l'équipe tout au long de l'année sur ces deux enjeux a commencé à porter ses fruits au premier trimestre 2025.

## 2) Les salariés et bénévoles

L'**équipe salariée** a été constituée au cours de l'année de :

- Boris Skierkowski, directeur ;
- Elodie Grosdenier, référente sociale ;
- Jean-Luc Adamczewski, encadrant technique, jusqu'au 11 août (retraite) ;
- Luc Grand, encadrant technique, à partir du 17 juin.

Cette année, l'équipe salariée a accueilli 6 **stagiaires** : 2 étudiants du BTS Economie Sociale et Familiale du lycée Suzanne Valadon de Limoges, 2 étudiants de Sciences Po, 1 étudiante de l'IFF Europe et 1 étudiante de l'université de Limoges.

L'association n'aurait pu fonctionner en 2024 sans la mobilisation importante de **bénévoles**, qui se sont engagés notamment dans les activités suivantes :

- Cours de français
- Ateliers
- Animation quotidienne du lieu de vie
- Accompagnement personnel (rendez-vous administratifs et médicaux)
- Aide pour les travaux agricoles
- Tâches administratives liées à la gestion de l'association

En complément des bénévoles réguliers, nous avons accueilli 8 « **visiteurs solidaires** » en 2024, bénévoles qui sont hébergés au sein de La Terre en Partage pour une durée d'une nuit à plusieurs semaines. La présence des visiteurs solidaires est aujourd'hui au cœur du fonctionnement de notre association, pour favoriser l'apprentissage informel du français et créer des liens amicaux au sein de la société française.

Outre les heures de bénévolat destinées aux cours, ateliers et accompagnements et les heures réalisées par les visiteurs solidaires, déjà recensés précédemment, notons également 1813 heures de bénévolat « administratif » réalisées par 2 administrateurs bénévoles pour le bon fonctionnement de l'association.

La **singularité** du bénévolat au sein de La Terre en Partage se décline en quatre mots-clés :

- **Plaisir** : venir à La Terre en Partage signifie partager des moments conviviaux, participer à des activités variées parfois non disponibles à proximité hors de La Terre en Partage (échanges linguistiques, sport, repas de spécialités des pays d'origine des résidents...), en profiter pour s'approvisionner en légumes bios au magasin...
- **Autonomie** : au-delà des activités coordonnées par l'équipe salariée (cours de français et ateliers réguliers), les bénévoles sont quotidiennement à l'initiative de nouveaux projets, le plus souvent informels (moments conviviaux, sorties...), impossibles à objectiver dans un rapport d'activité mais dont l'existence palpable au quotidien fait la richesse de la vie à La Terre en Partage
- **Présence** : plusieurs bénévoles très investis sont présents plusieurs fois par semaine, venant pour réaliser une mission spécifique (un cours de français, un accompagnement, une tâche administrative...) mais aussi pour partager la vie quotidienne
- **Ambassadeurs** : les bénévoles invitent leurs amis et leur famille à La Terre en Partage, font la publicité des légumes auprès de leurs relations, mettent en lien l'association avec des

partenaires (associations, financeurs...). Ils sont le trait d'union entre les résidents et la société d'accueil.

Enfin, soulignons en 2024 encore l'importance de **l'engagement bénévole des résidents** eux-mêmes, participant ainsi à la logique d'initiative et de réciprocité qui est au fondement de La Terre en Partage :

- Les résidents les plus avancés en français ont joué le rôle d'interprètes pour accueillir de nouveaux résidents de même nationalité (par ailleurs, nous avons bien évidemment recours à des interprètes et traducteurs professionnels rémunérés pour les démarches individuelles liées à la demande d'asile ou à la santé).
- Bénévolat pour la collecte de la Banque Alimentaire, pour le Salon international de la caricature et du dessin de presse...
- Le bénévolat au service des enfants de l'école a été particulièrement source de fierté, d'apprentissage du français et d'intégration locale (encadrement du vélobus, atelier nichoirs avec les enfants).

En complément de l'équipe salariée et des bénévoles :

- **Plusieurs groupes ont participé à des journées solidaires**, notamment pour nous aider au jardin et partager des moments conviviaux de découverte et d'apprentissages réciproques. Citons en particulier les collaborateurs de la **SNCF** dans le cadre de « Journées Solidarité Environnement » (17 septembre et 4 octobre) et ceux d'**AXA**, venus dans le cadre du programme « AXA Atout Cœur » (5 octobre).
- **Un mécénat de compétences** a été mis en place avec la Fondation SNCF, permettant à un collaborateur de la SNCF de commencer en toute fin d'année une mission en tant que tractoriste, qui se poursuivra en 2025 (1 journée en 2024).

### **3) Les habitants locaux, également participants directs au projet**

Saint-Just-le-Martel est une commune de 2600 habitants, à la frontière entre l'agglomération de Limoges et le monde rural.

La Terre en Partage vise la réciprocité des échanges entre demandeurs d'asile et habitants locaux. Au-delà du cercle des bénévoles, de nombreux « **sympathisants** » sont directement impliqués dans l'activité de La Terre en Partage :

- Clients particuliers s'approvisionnant en légumes et fruits biologiques et locaux, alors qu'il n'y avait plus de maraîcher sur la commune
- Enfants de l'école
- Habitants locaux participant à des activités partagées et fêtes organisées par La Terre en Partage.

De manière capillaire, c'est tout un **réseau de solidarité de proximité** qui implique, bien au-delà des bénévoles, les habitants locaux dans l'accueil des demandeurs d'asile. A travers les rencontres de la vie quotidienne, les représentations des uns et des autres évoluent : les stéréotypes sont remplacés par des relations de bon voisinage, d'échange réciproque, voire d'amitié.

Nous souhaitons également remercier les nombreux sympathisants qui ont offert des meubles, vêtements et objets à l'association tout au long de l'année 2024. La Terre en Partage s'inscrit, depuis sa création, dans une logique à la fois sociale, écologique et économique de réemploi : meubler notre maison avec des meubles ayant une histoire, réparer les outils, construire nous-mêmes.

#### **4) Les partenaires**

Nos **partenaires financiers**, publics comme privés, soutiennent La Terre en Partage depuis l'origine du projet. C'est grâce à leur confiance que nous avons pu transformer une vision en un projet concret, et que nous pouvons aujourd'hui continuer à développer l'association. Détaillés dans le rapport financier, qu'ils soient ici remerciés pour leur confiance.

En parallèle, le travail construit depuis 2018 avec la **Préfecture de la Haute-Vienne** (agrément OACAS) et la **Direction territoriale de Limoges de l'OFII** est clé pour permettre l'accueil et le suivi des demandeurs d'asile.

**L'agrément OACAS, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne** depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble des activités de l'association (lieu de vie, accompagnement social et apprentissage socio-linguistique, activité de maraîchage). Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé. L'agrément OACAS permet ainsi de formaliser l'intuition à l'origine de notre projet selon laquelle il est possible, tout en respectant l'interdiction légale de l'accès au travail pour les demandeurs d'asile, de leur proposer une activité qui donne sens à l'attente et permette de construire l'avenir. Cet agrément, obtenu pour la première fois par une association accueillant des demandeurs d'asile, fait de nous un pionnier qui pourra transmettre sa connaissance des OACAS à d'autres acteurs sur d'autres territoires.

Nous saluons **l'engagement de la mairie** de Saint-Just-le-Martel, qui a su réservé le meilleur accueil à nos projets et aux résidents accueillis.

**Sur le terrain, notre reconnaissance va aux nombreux partenaires** qui permettent d'enrichir le projet de La Terre en Partage et contribuent au dynamisme de la vie quotidienne : la Banque Alimentaire, l'UFOLEP et Just à Vélo, l'association Univers Tchouk, le département de Français Langue Etrangère de l'Université de Limoges, les scouts, l'école primaire de Saint-Just-le-Martel, le CSAPA, Entr'AIDS...

## UNE INNOVATION QUI SE PARTAGE : DIFFUSION ET ESSAIMAGE

### 1) Sensibilisation du grand public

Cette année encore, La Terre en Partage a été mise en valeur par différents **médias** : reportage télévisé sur France 3 (émission « Itinéraire Bis »), émission radio sur RCF (émission « Parole de Solidarité »). La Terre en Partage a également fait l'objet d'un chapitre dans l'ouvrage *Nourrir demain* édité par Terre Vivante.

La sensibilisation des citoyens passe aussi, tout au long de l'année, par l'**accueil de visiteurs** sur notre site : habitants locaux (clients du magasin, voisins participant aux fêtes, groupes...), étudiants, professionnels du travail social... En particulier, citons cette année le travail pédagogique mis en place avec le BTS Economie Sociale et Familiale du lycée Suzanne Valadon (accueil de 2 stagiaires et visite de La Terre en Partage par l'ensemble des étudiants de 1<sup>ère</sup> année avec leurs enseignants) et avec l'ENSAD.

La sensibilisation passe également par des **témoignages**, en particulier en direction des jeunes. Un groupe de La Terre en Partage (2 cofondateurs et 4 résidents) ont été invités à Paris par les scouts qui étaient venus en tant que visiteurs solidaires pendant l'été 2023 : animation d'une soirée de témoignage sur La Terre en Partage (1<sup>er</sup> juin). Nous sommes également intervenus auprès des lycéens de Saint-Léonard-de-Noblat (3 classes) et lors d'un ciné-débat organisé par l'Université de Limoges (documentaire « Même si tu vas sur la lune », table ronde sur la langue comme outil de reconstruction en exil).

Pour finir, la sensibilisation du public à notre modèle d'accueil des demandeurs d'asile est complémentaire d'une action de plaidoyer auprès des **décideurs publics**. Cette année 2024, nous avons été sollicités pour une audition avec une députée membre de la commission des finances, et nous avons accueilli sur notre site un ancien ministre et un ancien Président de la République.

### 2) Projet d'essaimage

La volonté de diffuser et d'essaimer notre expérience fait partie intégrante de notre mission statutaire : « contribuer à rendre la période de la procédure de demande d'asile active et constructive, en créant de la valeur sociale tant pour les demandeurs d'asile que pour la société qui les accueille. »

Depuis février 2023, nous travaillons avec un groupe de porteurs de projets, mobilisés pour créer une seconde association La Terre en Parage sur le site de l'abbaye de Bellefontaine, située sur la commune de Bégrolles-en-Mauges, près de Cholet (49). Tout au long de l'année 2024, l'accompagnement des porteurs de projet a été multiple (outils, réunions, échanges de pratiques...). Deux séminaires à Bellefontaine ont été organisés par les porteurs de projet : un premier mobilisant les deux co-fondateurs de notre association (13-14 avril), puis un second impliquant 8 membres de notre association dont 4 résidents (6-7 juillet). Le projet a malheureusement été mis en pause en 2025, la communauté des moines cisterciens ayant été contrainte de renoncer à partager le site de l'abbaye.

## CONCLUSION

Nous avons continué à **accueillir** tout au long de l'année des demandeurs d'asile, avec un accompagnement personnalisé, une vie collective riche et une forte insertion dans la vie du village. Après 6 années de fonctionnement, les fruits du travail d'accompagnement sont désormais visibles non seulement dans la vie quotidienne (apprentissage du français, découverte de la citoyenneté, confiance en soi, santé, joie partagée...) et dans les sorties positives (insertions directes en emploi, accès à l'autonomie dans le logement), mais également dans les parcours de vie de nos anciens : insertions durables dans l'emploi, familles qui se réunissent ou se construisent, liens d'amitié qui se maintiennent avec La Terre en Partage.

Le réseau de **partenaires** territoriaux a continué à se renforcer, y compris dans des secteurs qui ne sont pas « naturellement » ceux d'une association accueillant des demandeurs d'asile (école, fédérations sportives, associations de protection de l'environnement, université...). La Terre en Partage est pleinement devenue non seulement une association accueillant des demandeurs d'asile, mais également un **acteur territorial** reconnu, apportant sa contribution au dynamisme de notre territoire rural : **un lieu-ressource à la fois pour la nature** (maraîchage en agroécologie et préservation de l'environnement, biodiversité) **et pour les hommes** (demandeurs d'asile et habitants locaux).

Les **axes de travail prioritaires pour 2025** seront :

- Le maraîchage : consolider la nouvelle dynamique impulsée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. Il s'agit d'augmenter significativement la production, de développer de nouveaux débouchés et de permettre aux résidents de monter en compétences.
- La vie de la communauté : diversifier les nationalités présentes, créer des lieux de débat autour du vivre-ensemble, structurer les liens avec les anciens, mettre en place de nouveaux outils (livret d'accueil notamment)
- L'enjeu foncier : la Fondation d'Auteuil souhaitant se dessaisir du site du Mazet, comment sécuriser le site pour notre association ?
- La consolidation et la structuration de notre modèle :
  - Evaluation de notre impact social (grâce à l'appui de l'agence Phare)
  - Evaluation de notre impact environnemental (grâce à l'appui du programme Tilt)
  - Diagnostic juridique (grâce à l'appui de Impact Lawyers)
  - Formalisation de notre stratégie d'essaimage afin de faire vivre partout en France la conviction qu'un autre accueil des demandeurs d'asile est possible : un accueil fondé sur la rencontre, la confiance et le partage.